



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Benoît Gaillard et crts « *Une aide communale d'urgence pour les indépendant-e-s, travailleuses/eurs domestiques et petit-e-s entrepreneurs/euses de Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Antoine Piguet « *Pour la création d'un fonds communal d'aide aux entreprises lausannoises touchées par les mesures de restrictions de lutte contre le Covid19 (FONDS COVID-19)* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/26 de la Municipalité, du 16 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre note de la mise en oeuvre d'une politique de lutte contre les discriminations des personnes LGBTIQ de la Municipalité ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/31 de la Municipalité, du 10 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni, tel qu'amendé par la commission n° 94 « *l'opportunité d'une évaluation lausannoise pour les risques liés aux perturbateurs endocriniens en regard des résultats et recommandations émanant des offices compétents de la Confédération, tels que le projet « Programme National de Recherche 50 (PNR 50) » et la nouvelle initiative de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Sur cette base, le postulat souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de proposer un plan d'action qui intègre les mesures qui sont déjà actuellement prises* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M^{me} Thérèse de Meuron : « *Le Service social de Lausanne est-il sourd ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rappelle au Service social de Lausanne que le droit d'être entendu doit en tout temps être reconnu aux bénéficiaires du RI, a fortiori lorsqu'ils le revendiquent. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/25 de la Municipalité, du 27 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : *«Sauvabelin. Comment défendre les intérêts de la ville; quels risques pour les occupants? »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellat..., disant :

«

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Philippe Miauton et consorts : *«Des marchés publics qui questionnent»* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité publie sa réponse à la consultation sur la révision de la loi vaudoise sur les marchés publics. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johan Pain et consorts : «*Prix plancher (de scène)* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage par tous les moyens possibles pour que les critères sociaux et environnementaux ainsi que la lutte contre le dumping salarial jouent un rôle prééminent dans le cadre de tout appel d'offres. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :
